

DELIBERATIONS

L'an deux mil dix, le vingt neuf novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie annexe à Ponchapt, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 novembre 2010.

Nombre de Conseillers :	<i>en exercice</i>	:	18
	<i>présents</i>	:	17
	<i>votants</i>	:	17

PRESENTS : MM. REIX, BOILEAU, Mme PENISSON, MM. LACLOTTE, LABORDE, ROUSSEAU, Mmes BAYLE, BUSO, CHATEAU, FREGIER, MM. LOUIS, LUTZ, MAUREAU, Mmes PEYRONNET, PHILIT, M. REGNER, REBEYROLLE,

EXCUSÉS : M. BORDE

ABSENTS : néant

Madame FREGIER a été élue secrétaire.

=oOo=

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.

=oOo=

29-11-2010-01 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ASSOCIATION MOSAIQUES

Madame PENISSON rappelle au Conseil municipal que l'association Mosaïques a reçu cette année une subvention de 100 € au lieu de 400 € par le passé. Cette différence avait été justifiée par le manque apparent d'activités menées par cette association sur notre Commune.

Madame PENISSON ayant participé récemment à une réunion de l'association, les membres de cette dernière ont pu justifier de leur action, particulièrement vis-à-vis des enfants des écoles qui assistent régulièrement à des spectacles donnés dans d'autres communes du canton de Vélines.

Madame PENISSON propose donc de rectifier la subvention et de la rétablir à son montant initial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition (Mme BUSO et M. LOUIS vote contre) mais demande à l'association de prévoir aussi des spectacles sur la Commune.

29-11-2010-02 : VIREMENTS DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL

Monsieur REGNER informe le Conseil du besoin de procéder à divers virements de crédits :

- 1°) Divers matériels techniques sont tombés en panne en cette fin d'année et il a été nécessaire de procéder à leur remplacement. Les crédits à l'opération 19 sont insuffisants.
- 2°) La Commune perçoit chaque année de la CdC un fonds de concours qui doit être reversé à l'association Atelier 104. Cette dépense a été omise au budget l'an passé et cette année alors que les recettes ont été perçues. Il convient d'abonder l'article concerné.
- 3°) La Commune a acquis récemment la propriété Rachinel. Cet investissement, effectué

dans le cadre des opérations d'aménagement urbain, n'avait pas été prévu au budget. Un virement de crédit est nécessaire pour abonder l'article concerné.

		Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
		Article	Somme	Article	Somme
Install., matériel et outill. tech	OP 20	2315	4 000,00 €		
Install., matériel et outill. tech	OP 19			2158	1 800,00 €
Install., matériel et outill. tech	OP 19			2184	1 100,00 €
Install., matériel et outill. tech	OP 19			2188	1 100,00 €
Personnel titulaire		6411	7 250,00 €		
Subventions de fonctionnement				65741	7 250,00 €
Install., matériel et outill. tech	OP 20	2315	3 500,00 €		
Construction	OP 20	2313	23 500,00 €		
Install., matériel et outill. tech	OP 25	2315	46 000,00 €		
Terrains bâtis	OP 18			2115	73 000,00 €

29-11-2010-03 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET DE LA COMMISSION PERMANENTE ADMINISTRATIVE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que M. Bruno PLANCHAT n'a pas été remplacé au sein de la Commission municipale Vie Scolaire, Conseil municipal d'Enfants. Il fait part de la candidature de M. Georges MAUREAU.

Par ailleurs, il propose que Mme Anne-Marie BUSO intègre la Commission administrative permanente en qualité de déléguée aux affaires scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces deux propositions.

29-11-2010-04 : CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que deux agents des services techniques partent à la retraite au 31 décembre. Il informe l'Assemblée que de nombreuses candidatures sont arrivées en mairie. Il propose d'embaucher un agent dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion.

Le Conseil Municipal approuve la convention signée entre l'Etat et la Commune pour la mise en place d'un Contrat Unique d'Insertion.

Dans le cadre de cette convention, une personne sera embauchée en qualité d'agent d'entretien à compter du 1^{er} janvier 2011. Elle sera rémunérée sur la base du SMIC pour un travail de 35 heures par semaine.

Le contrat de travail est conclu pour une période de 6 mois renouvelable.

29-11-2010-05 : AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE PROXIMITE

Monsieur BOILEAU fait part à l'Assemblée de la dernière proposition de Monsieur ROUSSET, architecte, relative à l'aménagement de la bibliothèque de proximité. Ce prévisionnel se monte à 75 600 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires des bureaux de contrôles (2 x 1,5 %) et de l'architecte (9 %), pour un total général de 84 700 € HT.

Ce projet est subventionnable par le Conseil Général dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Fonctionnement (FDAF) pour les bibliothèques en réseau, à hauteur de 40 %.

Monsieur BOILEAU propose en plus de prévoir une enveloppe de 5 300 € pour l'achat de matériel spécifique à la bibliothèque.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le principe des travaux d'aménagement de la bibliothèque de proximité,

Sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du FADF,

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires notamment pour lancer un appel d'offre.

29-11-2010-06 : AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE RENCONTRE A PONCHAPT

Monsieur BOILEAU fait part à l'Assemblée de la dernière proposition de Monsieur ROUSSET, architecte, relative à l'aménagement d'une salle de rencontre à Ponchapt. Ce prévisionnel se monte à 154 400 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires des bureaux de contrôles (2 x 1,5 %) et de l'architecte (8 %), pour un total général de 171 400 € HT.

Ce projet est subventionnable dans le cadre des Contrats d'Objectifs du Conseil Général et par l'Etat avec la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 25 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le principe des travaux d'aménagement d'une salle de rencontre à Ponchapt,

Sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des Contrats d'Objectifs,

Sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR,

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires notamment pour lancer un appel d'offre.

29-11-2010-07 : TRAVAUX D'EDILITE 2011

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée les trois projets d'aménagements de sécurité qu'il convient de prévoir au budget 2011. Il s'agit du cheminement piétonnier du Faurel Nord et des aménagements de la zone de Guyenne et du carrefour du Dieulame.

Les prévisionnels se montent à 40 950 € HT pour le Faurel Nord, à 73 500 € HT pour Guyenne et 69 300 € HT pour le Dieulame.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont subventionnables au titre des travaux d'édilité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le principe des travaux d'aménagement de sécurité au Faurel Nord, à Guyenne et au Dieulame,

Sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre des travaux d'édilité,

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires notamment pour lancer un appel d'offre.

29-11-2010-08 : RAPPORT ANNUEL USTOM

Monsieur REGNER donne un compte-rendu du rapport annuel de l'USTOM. Il demande au Conseil d'approuver ce rapport.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel sur la qualité du service public de l'USTOM.

29-11-2010-09 : REMBOURSEMENT DES MUTUALISATIONS DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les services techniques ont effectué diverses tâches au cours de l'année 2010 pour le compte de la Communauté de Communes. Il précise que certaines correspondent à des engagements pris par la Commune, en général dans le cadre de manifestation importantes, et que ces actions sont menées gracieusement. En revanche, d'autres travaux, notamment à la plage des Bardoulets, n'étaient pas prévus et ont mobilisé les services techniques communaux à raison de 97 heures au total. Sur la base du coût moyen horaire communal cela revient à la somme de 1 732,42 €. Monsieur le Maire propose de demander à la Communauté de Communes de rembourser cette somme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Considérant l'importance des travaux réalisés,
Considérant que d'autres communes de la CdC demandent le remboursement des services rendus,

Mandate Monsieur le Maire pour demander le remboursement de 1 732,42 € au titre des travaux réalisés par les services techniques communaux en 2010.

29-11-2010-10 : MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL POUR LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,
Vu la délibération du Conseil municipal du 6 octobre 2010,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la délibération du 6 octobre par laquelle le Conseil municipal a validé le principe de l'entretien professionnel en lieu et place de la notation.

Il propose que cette mesure soit appliquée à l'ensemble des agents titulaires de la collectivité.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de mettre en place des critères permettant d'apprécier la valeur professionnelle des agents évalués. Au regard de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité assumée, Monsieur le Maire propose d'adopter les critères suivants :

- catégories A et B :

- aptitudes générales
- sens des relations humaines
- efficacité
- qualités éventuelles d'encadrement

- catégorie C :

- connaissances professionnelles et techniques
- exécution, initiative, rapidité, finition
- sens du travail en commun et relations avec le public
- ponctualité et assiduité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la mise en place de l'entretien professionnel pour tous les agents titulaires,
Approuve les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents évalués,
Autorise Monsieur le Maire à soumettre lesdits critères au Comité Technique Paritaire,
Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

29-11-2010-11 : AFFICHAGE MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de son désaccord face à la multiplication des affichages sauvages liés aux diverses manifestations organisées dans les environs. Il rappelle qu'il existe sur la Commune des emplacements réservés pour afficher et il regrette que certains organismes accrochent des mini pancartes un peu partout ou les plantent sur les bords de route. Il se propose de prendre un arrêté municipal pour interdire ces types d'affichages sur la Commune et en donne lecture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la prise de cet arrêté,
Propose qu'un courrier soit fait à l'ensemble des communes alentours,
Suggère que la Commission municipale de la Voirie étudie la possibilité de moderniser, modifier et multiplier les emplacements d'affichage municipaux.

29-11-2010-12 : CESSION CHEMIN RURAL A L'ABBAYE

Monsieur le Maire fait rappelle au Conseil l'enquête publique menée l'année dernière et relative à divers chemins ruraux et particulièrement la délibération du 7 juillet 2009 par laquelle l'Assemblée a approuvé le déclassement d'une partie du chemin rural de l'Abbaye.

Il explique que l'arpentage de la partie déclassée est maintenant réalisé, aux frais de l'acheteur, et qu'il convient de fixer un prix de cession. Il propose que celle-ci se fasse à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Considérant qu'il s'agit d'une petite portion (470 m²) d'un chemin rural qui se termine en impasse dans une propriété privée,
Accepte la proposition d'une cession à l'euro symbolique, tous les frais afférents à la cession étant à la charge de l'acheteur.

29-11-2010-13 : MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE

Monsieur BOILEAU informe le Conseil de la demande de la SNCF de mise à disposition de la salle de la Base de Loisirs. Cette société va effectuer des travaux sur la ligne qui passe sur la Commune et demande une salle, entre 11h00 et 14h00, du 7 au 16 décembre, pour le déjeuner des ouvriers du chantier.

Le Conseil municipal accepte de louer la Base de Loisirs à la SNCF moyennant la somme forfaitaire de 400 € pour l'ensemble de la période citée.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS, 29 NOVEMBRE 2010 :

29-11-2010-01 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ASSOCIATION MOSAIQUES
29-11-2010-02 : VIREMENTS DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL
29-11-2010-03 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET DE LA COMMISSION PERMANENTE ADMINISTRATIVE
29-11-2010-04 : CONTRAT UNIQUE D'INSERTION
29-11-2010-05 : AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DE PROXIMITE
29-11-2010-06 : AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE RENCONTRE A PONCHAPT
29-11-2010-07 : TRAVAUX D'EDILITE 2011
29-11-2010-08 : RAPPORT ANNUEL USTOM
29-11-2010-09 : REMBOURSEMENT DES MUTUALISATIONS DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
29-11-2010-10 : MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL POUR LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DE LA COMMUNE
29-11-2010-11 : AFFICHAGE MUNICIPAL
29-11-2010-12 : CESSION CHEMIN RURAL DE L'ABBAYE
29-11-2010-13 : MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur REIX rappelle que le Comité de Jumelage organise un marché de Noël le 11 décembre, que le repas des aînés a lieu le 12 décembre et que le 17 la municipalité accueillera les nouveaux arrivants de 2010.
- Monsieur REGNER fait le point sur l'éventuelle future redevance incitative pour les ordures ménagères, ce sujet étant à l'étude par le SMICTOM. Il rappelle que l'échéance est fixée en 2014 et indique que la réflexion s'oriente sur le nombre de ramassages plutôt que sur le poids ramassé, la taille du conteneur de chaque administré étant imposée par le SMICTOM en fonction de la composition du foyer.
- Monsieur LABORDE évoque la proposition du Conseil Général de la Dordogne pour présenter l'exposition du Fonds d'Art Contemporain et demande si le Conseil est d'accord pour l'organiser de nouveau en 2011. Le Conseil valide la proposition sous réserve de vérification de la procédure d'assurance.
- Monsieur LABORDE fait part de la demande du club de karaté du pays foyen d'établir son siège social à la mairie de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt. Le Conseil accepte la demande.
- Monsieur REIX rend compte du verdict du Tribunal administratif dans le cadre du référé contre le permis de construire délivré par lui-même à la Communauté de Communes pour l'aire d'accueil des gens du voyage. Les parties adverses sont déboutées.
- Monsieur REIX donne lecture de la lettre de Madame GUIBERT, gérante du Bar du Port, qui manifeste son inquiétude quant au départ du bureau de tabac/presse. Il donne aussi lecture de la réponse qu'il lui a faite et par laquelle il l'informe que ce n'est pas de la compétence des maires de gérer les mutations de commerces. Il confirme aussi son désir de soutenir, avec les moyens légaux et techniques à la disposition de la Commune, toute activité de commerce ou de service de proximité, y compris le bar.
- Monsieur le Maire évoque le recensement de la population qui aura lieu en 2011. Il informe l'Assemblée de la nomination des quatre agents recenseurs : Mme Séverine SEUVE, M. Cyril CLEMENCEAU, M. Jacques VERGNAUD et Mme Françoise BOILEAU.
- Monsieur LACLOTTE rend compte de l'assemblée générale du Comité des Fêtes de Port-Sainte-Foy. Les bilans moral et financier sont très bons. Cependant, il convient de résoudre l'organisation du carnaval en Pays Foyen qui se déroulera en mars 2011 à Saint-Avit-Saint-Nazaire. Le Conseil municipal apporte son soutien au Comité des Fêtes pour cette manifestation.

Monsieur le maire déclare la séance close.

Questions du public :

- Monsieur CORAUX refait part de ses inquiétudes par rapport au plan incliné et aux marches devant la Poste qu'il juge dangereux. Monsieur REIX lui rappelle que cela sera revu dans la cadre du PAVE.
- Monsieur CORAUX revient sur les problèmes d'affichage sauvage et s'interroge sur l'opportunité d'un panneau lumineux intercommunal. Monsieur LACLOTTE lui rappelle qu'un tel panneau est un lourd investissement et demande un entretien coûteux. Il met aussi en doute l'efficacité de cet affichage.
- Monsieur CORAUX précise, au sujet de la désertification des petits commerces de proximité, que le précédent maire de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt avait donné un avis favorable au départ du Leclerc sur le registre d'enquête publique de Pineuilh, avis repris par le commissaire enquêteur dans ses conclusions.
- Monsieur SEGARD espère qu'il y aura une concertation avec les utilisateurs de la salle Oscar Guery à Ponchapt avant que les travaux ne soient définitivement décidés.
- Monsieur SEGARD rappelle le problème que pose l'humidité avec les tables de tennis de table là où elles sont stockées et proposent qu'elles repartent dans l'annexe. Monsieur BOILEAU en prend note.
- Monsieur SEGARD signale que les panneaux qui se trouvent sur la scène de la salle Oscar Guery menacent de tomber.
- Monsieur SEGARD informe l'Assemblée qu'il n'y a plus de lumière dans les wc extérieurs de la salle Oscar Guery. Monsieur BOILEAU lui demande de faire toutes ces demandes par écrit, comme habituellement.
- Monsieur LOSTE demande si la Commune envisage de lui donner une réponse suite à la proposition d'achat qu'il a transmise pour la maison dite « Mousquès ». Monsieur le Maire lui répond favorablement mais lui indique qu'il y a d'autres propositions et que la Commune les étudient actuellement.